

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 04/03/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 17/03/2014

SEANCE DU 10 MARS 2014

Délibération n° D-2014-45

Biodiversité - Abeilles en Ville -
Projet 'Une ruche pour la classe' - Convention

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Delphine PAGE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Maryvonne ARDOUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU

Excusés :

Madame Blanche BAMANA.

Direction de Projet Agenda 21

**Biodiversité - Abeilles en Ville -
Projet 'Une ruche pour la classe' - Convention**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Considérant la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) 2011-2020, qui concrétise l'engagement français au titre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), ratifiée par la France en 1994, et qui vise à préserver, restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, d'en assurer l'usage durable et équitable, et réussir pour cela l'implication de tous,

Considérant l'objectif 2.2 « Favoriser la biodiversité » de l'orientation 2 de l'Agenda 21 Niortais « Cultiver le cadre de vie »,

Considérant les objectifs stratégiques 1 « Préservation et favorisation de la biodiversité en zone urbaine » et 7 « Gouvernance et mobilisation territoriale » du plan d'actions Biodiversité 2013-2017 adopté en Conseil municipal du 15 novembre 2013,

La Ville de Niort s'associe à l'association « Abeilles etc... », en partenariat avec le département Mesures Physiques de l'IUT de Bourges, pour la mise en œuvre sur le territoire communal du projet « La table des abeilles : Une ruche pour la classe ». Ce projet consiste en l'installation de ruches pédagogiques dans les écoles, les abeilles devenant alors un support pédagogique de découverte et d'apprentissage.

De plus, par l'installation de ruches en Ville, ce projet vise à participer à la protection des populations d'abeilles, et au renforcement de la pollinisation, source de biodiversité végétale et animale.

Le 22 mai 2013, deux ruches (apiscoptes) ont été installées dans l'école élémentaire Pierre de Coubertin et dans l'école élémentaire Ernest Pérochon.

Pour la bonne mise en œuvre du projet, il est proposé une convention entre les différentes parties prenantes (Ville de Niort, Abeilles etc... et les écoles) fixant les modalités de mise en œuvre et de suivi de ce projet pédagogique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les statuts de l'association Abeilles ect... ;
- adhérer à titre gracieux à cette association ;
- approuver la convention tripartite entre la Ville de Niort, Abeilles etc... et l'école Pierre de Coubertin ;
- approuver la convention tripartite entre la Ville de Niort, Abeilles etc... et l'école Ernest Pérochon ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à ces deux conventions.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Nicolle GRAVAT